



## COMMUNE DE FOUFFLIN-RICAMETZ

13 Rue de Maisnil - 62130 FOUFFLIN-RICAMETZ

☎ 03-21-47-19-57 ✉ [mairiefoufflin@wanadoo.fr](mailto:mairiefoufflin@wanadoo.fr)

Site : [www.foufflin-ricametz.com](http://www.foufflin-ricametz.com)

Le 16 novembre 2020

### NOTE D'INFORMATION



#### TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU

Des travaux vont avoir lieu au château d'eau le **mercredi 18 novembre prochain**.

**L'eau sera coupée à 9h.** Les travaux devraient normalement se terminer à la mi-journée cependant il se pourrait qu'ils durent jusqu'à la fin de la journée.



#### DERATISATION

Suite à de multiples discussions en conseil municipal et aux demandes pressantes des habitants, la commune va lancer une campagne de dératisation avec l'entreprise La Camda qui va démarrer le 1<sup>er</sup> décembre.

Cette opération est entièrement à la charge de la commune **pour les particuliers** et les entreprises peuvent demander un devis personnalisé en appelant M. Joseph VARLET au 06.22.71.97.75.

Afin que la campagne soit efficace, merci aux habitants concernés de répondre favorablement à cette demande collective.

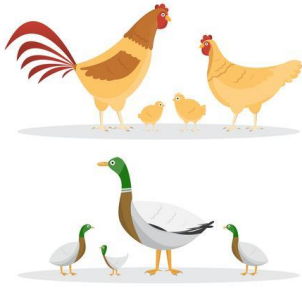
Pour participer à cette opération, merci de retourner le bulletin ci-joint **avant le lundi 23 novembre** :

- Pour les habitants de la rue de Ternas : chez M. Bertrand DURANEL
- Pour les habitants des autres rues : chez M. David SENECHAL

Sur le bulletin de participation, dans la partie « Commentaires », merci d'indiquer vos heures de présence le 1<sup>er</sup> décembre 2020 ainsi que quelques informations sur les problèmes rencontrés.

Quelques informations techniques :

- Lors de son passage, le technicien de La CAMDA vous proposera si nécessaire la mise en place des postes d'appâtage permettant de protéger les produits appliqués.
- Pour faciliter le travail des applicateurs, merci de rendre accessible vos locaux.
- Signaler la présence d'animaux domestiques et les surveiller.



## **GRIPPE AVIAIRE**

La situation sanitaire internationale et européenne en matière d'influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) est fortement évolutive depuis plusieurs semaines.

Au vu de cette situation, le Ministre de l'Agriculture a décidé de prendre des mesures préventives.

Les mesures suivantes sont applicables dans toutes les communes du département du Pas-de-Calais dès le 6 novembre 2020 :

- **la surveillance clinique quotidienne** dans les élevages commerciaux par les éleveurs ;
- **l'interdiction des compétitions de pigeons voyageurs** au départ ou à l'arrivée de la France organisées par les fédérations sportives ;
- **la vaccination obligatoire dans les zoos** pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet par les responsables de ces sites ;
- **la claustration des volailles** (ou protection de celles-ci par un filet) avec réduction des parcours extérieurs pour les élevages commerciaux par les éleveurs et les **élevages privés (basse-cours) par les particuliers** ;
- **l'interdiction** de l'organisation **de rassemblements** d'oiseaux et de la participation des volailles du département à des rassemblements dans d'autres lieux que le département par les groupements et organisateurs de manifestations ;
- **l'interdiction de transport et de lâcher de gibiers à plumes** par les fédérations de chasseurs ;
- **l'interdiction de transport et d'utilisation d'appelants** par les chasseurs.

Ces mesures de prévention ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination qui aurait des conséquences désastreuses pour les échanges et exportations d'animaux vivants et de viandes de volailles.

A ce jour, la France est indemne de grippe aviaire. La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme. L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux.

### **N'OUBLIEZ PAS**

- **COUPURE D'EAU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020 À 9H**

- **RENOYER VOTRE BULLETIN DE PARTICIPATION À LA DÉRATISATION AU PLUS TARD LUNDI 23 NOVEMBRE 2020**

*Philippe de PLASSE*

07 86 77 19 10